

## Sensibilisation à l'ISO 9001 Version 2015

Ref. QA 15

Durée : 0.5 jour(s) / 3.5 heures

Norme ISO 9001 Version 2015 - Son contenu, sa mise en oeuvre

### **Avertissement :**

Cette formation est basée sur la dernière version disponible de la norme



### **Pré-requis :**

Recommandé : bonne connaissance du Système de Management de la Qualité et de la norme ISO 9001:2008.



### **Personnes concernées :**

Responsables qualité, dirigeants, consultants, chefs de projet qualité ...

Toute personne impliquée dans une démarche qualité ayant pour référence la norme ISO 9001.



### **Objectifs :**

Permettre de comprendre le contexte de la révision de la norme.

Permettre d'avoir un aperçu des principaux changement et mettre en évidence les effets sur l'organisme certifié.

Expliquer le calendrier et le processus de transition.



### **Programme :**

Après une brève introduction du contexte de la norme, la formation détaille le processus de révision de 2015 et les jalons.

La formation défini le but de la révision et donne un aperçu des changements clés factuels qu'elle apporte. Un accent particulier sera mis sur la gestion des risques.

Notre expérience et notre expertise sera partagé sur :

- comment se préparer à la transition ?
- comment tirer tous les avantages de la révision 2015 ?



### **Démarche pédagogique :**

Stage animé en matinée.

A l'issue du stage, les participants auront une compréhension suffisante pour :

- répondre aux questions internes
- comprendre les avantages et les limites de la nouvelle norme
- débuter le processus de transition vers la norme ISO 9001 version 2015

La formation est animée par un formateur :

- disposant d'une qualification spécifique de formateur selon les procédures de qualification de Bureau Veritas
- justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné



### **Evaluation et validation :**

---

Certificat de stage remis à chaque participant.



**Le + :**

Stage animé et géré par notre département Bureau Veritas Certification



**Textes de référence :**

La formation professionnelle continue - Dispositions Générales - Code du Travail (Article L6313-1) : Parmi les actions de formation recensées à l'article L6313-1, le présent stage entre dans le cadre des "actions de prévention"